

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 18 décembre 2020

N° 2020 -71

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de la convocation

le 14/12/2020

Date d'affichage

le 14/12/2020

Objet de la délibération 2020-71

Correctif de la dénomination
d'une voie

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Préfecture, le **24 DEC. 2020**

et publication ou notification

du

24 DEC. 2020

L'an deux mil vingt et le 18 décembre à vingt heures quinze, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe, Mesdames BLANC Sandrine, CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Madame GIRAUD Corinne a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2018-58 du 30 novembre 2018 le conseil municipal avait validé la dénomination des rues sur l'ensemble du territoire communal.

Cependant, la rue de Fonlade a été mal nommée, elle aurait dû être appelée chemin de Fonlade.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette nouvelle dénomination.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, renomme la rue de Fonlade en chemin de Fonlade.

Fait et délibéré, le 18 décembre 2020,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,

BERAUD Jean-Yves



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

043-214302333-20201218-2020_71-DE
Regu le 24/12/2020